

Ce que je tente de faire, et le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social ne s'en étonnera pas, c'est d'obliger le gouvernement à nous dire quand il compte passer à l'action en ce qui concerne cette mesure importante.

Le temps me manque pour rappeler les antécédents du parti libéral en ce qui concerne l'assurance-santé ou l'assurance-frais médicaux. Cela remonte avant la naissance du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. En fait, nous attendons depuis 47 ans que des mesures soient prises. Plus particulièrement, ces dernières années, le parti libéral, sous la direction du premier ministre actuel, parle de l'assurance-frais médicaux d'une façon très agressive. En juillet dernier, on nous a exposé quatre principes fort valables en nous disant que la mesure relative à l'assurance-frais médicaux que présenterait le gouvernement s'en inspirerait. Évidemment, cette mesure nous a été formellement promise au cours de la dernière campagne électorale. Il en était question dans le discours du trône, le 18 janvier de cette année.

Mais au cours de la session actuelle, lorsque nous avons cherché à savoir du premier ministre ou du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social quand au juste la Chambre serait saisie de cette mesure, on nous a répondu évasivement. On nous a dit qu'on espérait la présenter au cours de cette session. On nous a dit que le gouvernement avait toujours l'intention de présenter la mesure, comme il l'avait signifié dans le discours du trône.

Je constate que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social est ici. Il sait que, dans l'intérêt du gouvernement même, ce n'est pas assez. Cette sorte de promesse générale d'agir si possible, cette déclaration vague qu'on espère pouvoir agir, c'est ce qui fait qu'on passe de session en session sans jamais aboutir à des mesures concrètes. Le ministre sait quelles difficultés nous avons éprouvées pour le convaincre de présenter, un code du travail. Lorsqu'il l'a présenté, deux choses manquaient: les modifications à la loi sur les salaires et les heures de travail et un code de sécurité. Il sait quelles difficultés on a eues à obtenir du gouvernement le régime de pensions du Canada. Je soumets que ce qu'il nous faut de la part du gouvernement pour la population du Canada, ce que le gouvernement doit faire pour lui-même, c'est de nous donner un horaire et nous dire quand il projette d'inscrire au *Feuilleton* l'assurance-frais médicaux. Le gouvernement devrait nous dire s'il entend que la session dure jusqu'à ce que cette mesure législative soit adoptée. Sinon, qu'il nous dise à tous que c'est seulement des paroles en l'air.

Je demande au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, lorsqu'il répondra au nom du premier ministre à cette question, de ne pas la contourner, de ne pas parler des difficultés d'ordre juridique que comporte la fixation d'une date à tant de mois du 1^{er} juillet 1967. Je lui demande de faire confiance à la Chambre et au pays et de nous dire précisément ce que sont les projets du gouvernement au sujet de l'assurance-frais médicaux. Le gouvernement lui-même a assurément établi un plan quant à l'inscription de ce projet au *Feuilleton* au cours de l'année en vue de le faire adopter à une date prévue en 1966.

• (10.10 p.m.)

On a beaucoup entendu dire que le leader du gouvernement à la Chambre trouvait souhaitable d'établir un plan de la session et un calendrier de nos travaux. Il ne s'agit pas de planifier lorsque éclate une crise, parce qu'alors le point critique est presque atteint. Il faut le faire d'avance.

J'offre donc ce soir au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, une occasion inespérée. J'espère qu'il va la saisir et qu'il va nous dire quand le programme d'assistance-frais médicaux sera inscrit au *Feuilleton*, et à quelle date il doit être adopté afin que soit remplie sans faute la promesse que le gouvernement a faite de le mettre en œuvre le 1^{er} juillet 1967.

L'hon. A. J. MacEachen (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Tout d'abord, monsieur l'Orateur, j'aimerais expliquer à la Chambre et au député de Winnipeg-Nord-Centre que le premier ministre regrette d'être absent ce soir. Il avait indiqué plus tôt dans la journée qu'il aimerait être ici ce soir, mais il lui est maintenant impossible d'y être pour répondre à la question du député de Winnipeg-Nord-Centre.

Le député demande précisément quand nous comptons que le projet de loi sur l'assurance-frais médicaux émanant du gouvernement fédéral sera inscrit au *Feuilleton*. Naturellement, il me serait impossible de faire ce soir une déclaration nette sur ce point. Je ne crois pas non plus que la question soit déterminante, car le gouvernement se propose fermement de suivre les quatre principes que le premier ministre a formulés en juillet dernier à la conférence fédérale-provinciale.

Le communiqué émis à la fin de la récente conférence fédérale-provinciale des ministres de la Santé renferme les deux alinéas suivants:

En traitant de l'assurance-frais médicaux, plusieurs provinces ont accepté les propositions du gouvernement fédéral et ont indiqué être prêtes à lancer leurs programmes dès le 1^{er} juillet 1967. Toutefois certaines d'entre elles n'étaient pas disposées à s'engager pour l'instant.